

## «Des terres, pas d'hypers», la lutte contre le projet Oxlane est relancée à Montpellier

PAR CORENTIN MIRALLÉS (LE D'OC)  
ARTICLE PUBLIÉ LE MARDI 28 JUILLET 2020



Une banderole lors d'un rassemblement des opposants à Oxlane, à Saint-Clément-de-Rivière. © Le D'OC

Depuis plus d'une décennie, un terrain de 24 hectares comprenant un bois classé, situé à Saint-Clément-de-Rivière, est au cœur d'un âpre combat politique et juridique entre des associations environnementales et le groupe Decathlon. Une lutte qui pourrait prendre un nouveau virage.

**Montpellier (Hérault).**— Nouvelle décision judiciaire et nouvelle déconvenue pour les associations environnementales en lutte contre le projet Oxlane. Mercredi 15 juillet, le tribunal administratif de Montpellier a suivi l'avis du rapporteur public en rejetant le recours formulé par l'association Non au béton contre le permis d'aménagement modificatif (PAM).

Déçue mais pas vaincue, l'association a décidé de se pourvoir devant le Conseil d'État, estimant dans un communiqué que « *le tribunal n'a pas répondu aux deux questions clairement posées* ». C'est donc le quatrième pourvoi que réalise Non au béton devant la plus haute autorité administrative française depuis le début de cette bataille judiciaire, entamée il y a six ans.

Tout a commencé encore avant, il y a 13 ans, lorsque le groupe Decathlon, propriété de la famille Mulliez (Auchan, Kiabi, Cultura...), a jeté son dévolu sur les 24 hectares d'un terrain agricole à Saint-Clément-de-Rivière, une commune de 4 900 habitants.

Sur ce lieu-dit des Fontanelles, idéalement situé à moins de 3 km au nord de Montpellier, l'équipementier sportif souhaite implanter un Oxlane

Village (renommé Decathlon Village depuis). Le concept est simple : un magasin Decathlon autour duquel s'articulent différents commerces, espaces et activités en lien avec le sport, le bien-être et la nature. Bref, c'est beau, c'est bien, c'est vert.

Pour convaincre les élus de la communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup (GPSL) d'accepter le projet, Decathlon les a embarqués en 2009 au Decathlon Village de Bouc-Bel-Air, au nord de Marseille. En 2001, ce complexe commercial est le premier que le groupe a lancé. Depuis, dix petits frères sont nés, principalement dans le nord de la France. À Bouc-Bel-Air, l'offre sportive et culturelle est étoffée. En plus des classiques foot, basket, vélo et fitness, les sportifs habiles de leurs mains peuvent faire du badminton ou du squash, les plus jeunes suivre des cours d'éveil à l'anglais ou des cours de nage, et les plus téméraires peuvent même grimper sur un cheval.



Le Decathlon village de Bouc-Bel-Air. © Décathlon

La municipalité de Saint-Clément-de-Rivière revient dans l'Hérault séduite. Elle demande alors aux propriétaires du terrain (une indivision familiale) d'inclure la proposition de Decathlon dans son appel d'offres. En 2012, le projet de Decathlon remporte les faveurs des propriétaires et une promesse de vente est signée dans la foulée. L'idée d'un village Oxlane aux portes de Montpellier se concrétise, mais les contours restent flous. À l'époque, la presse locale préfère employer le conditionnel quand elle évoque un « *paradis des sportifs* » et les **nombreuses activités** qui y seront installées.

Et même si les détails ne sont pas précisés, Decathlon assure dès 2012 que « *les espaces naturels seront préservés* », sentant certainement que la mise en place de ce complexe n'allait pas être de tout repos face aux alertes des associations écologistes du coin sur son impact environnemental.

Decathlon va trouver en la communauté de communes du GPSL un soutien qui, depuis le début, n'a pas failli, malgré le changement de gouvernance. Alain Guilbot, son président d'alors, déclarait : « *On est en train de créer la zone d'activité du futur, alliant développement durable et économique.* » Pourtant, le public n'entend plus parler du projet pendant deux ans. Quand, soudainement, en septembre 2014, un panneau annonçant une enquête publique pour permis d'aménager fleurit sur le terrain des Fontanelles.

Branle-bas de combat chez les associations environnementales du territoire. À l'initiative de SOS Lez Environnement et de Vivons Montferrier, associations basées dans le village voisin de Montferrier-sur-Lez, une réunion publique est organisée à la hâte. L'enquête publique ne dure qu'un mois, il faut pouvoir débattre et convaincre rapidement.

Fin novembre 2014, le commissaire-enquêteur rend un avis favorable au projet, en dépit des contributions négatives de plusieurs associations et d'élus. Ces derniers pointaient un projet totalement différent de ce qui avait été présenté à l'origine et des « *conséquences importantes* » pour la biodiversité du site. En effet, *exit* les terrains de sport en plein air, le parcours VTT ou le centre d'équitation. À la place un futsal, de l'escalade en intérieur et une salle de fitness, complétés par des restaurants, un pôle santé et quatre enseignes (Decathlon, O'Tera, qui appartient également à la famille Mulliez, Truffaut et une quatrième à vocation culturelle encore inconnue).

Et c'est ainsi que sur les 24 hectares initiaux, seuls 7 resteront vierges de tout aménagement. Cela correspond à deux champs inconstructibles et à un bois classé. Pour les naturalistes d'Action nature et territoire, ces constructions « *menacent* » plus d'une vingtaine d'espèces protégées, négligées par l'étude d'impact initiale commandée par Decathlon et réalisée par l'association Les Écologistes de l'Euzière. « *Ce sont des gens très bien, assure Jean-Michel Héлары, président de SOS Lez Environnement. Mais même eux ont reconnu qu'ils ont manqué de temps et de moyens pour réaliser une étude d'impact initiale correcte.* »

Cette déception, première d'une longue série, n'entame pas le moral des troupes écologistes. Dix associations environnementales et/ou citoyennes (quatorze aujourd'hui) s'assemblent pour créer le collectif Oxygène. Déterminé à faire plier Decathlon, le groupe va déposer recours sur recours, appuyé par l'association montpelliéraine Non au béton.

Permis d'aménagement, autorisations commerciales, permis de construire, autorisation préfectorale au titre de la loi sur l'eau, schéma de cohérence territoriale (SCOT) du GPSL, tout est attaqué et, pour le moment, presque tout a été rejeté par les tribunaux. La seule et unique victoire intervient en décembre 2017, lorsque le tribunal administratif de Montpellier invalide deux points du permis d'aménagement, dont l'absence de protection de la zone de chasse d'une espèce protégée de chauve-souris.

Un an plus tard, en 2018, Decathlon dépose un permis d'aménagement modificatif (PAM) comprenant des nichoirs pour que les chauves-souris puissent avoir un abri, validé dans la foulée par la mairie de Saint-Clément-de-Rivière et, il y a quelques jours, par le tribunal de Montpellier.

Pour autant, pas question de baisser les bras, assure Jean-Michel Héлары : « *Comme nous y avait encouragés l'ancien secrétaire général du préfet, nous allons continuer toutes les procédures juridiques. Ils finiront peut-être par se lasser.* »

La guerre d'usure, **Alain Berthet**, membre de Non au béton, n'y croit pas vraiment : « *Ce dossier, il pue. Il cumule un certain nombre de choses étranges qui ne correspondent pas aux procédures habituelles de la justice. Et pourtant, je suis avocat, je devrais croire en la justice.* » Pour lui, les choses ont plus de chances de bouger grâce à la mobilisation politique : « *Les gens ont eu le temps de réfléchir. La conscience environnementale est beaucoup plus forte aujourd'hui qu'elle ne l'était au début.* » Un changement d'état d'esprit que confirme le collectif Oxygène. « *Quand on a commencé à tracter en 2014, l'accueil était glacial, raconte l'un de ses membres. Mais ça évolue.* »

*Pour l'enquête publique sur le Scot en 2018, des centaines d'avis ont été déposés contre le projet Oxylane. »*

Celui sur lequel se portent le plus d'espoirs, c'est le socialiste Michaël Delafosse, fraîchement élu maire de Montpellier et président de la métropole. Opposant de longue date à Oxylane, il n'avait jusqu'alors aucun pouvoir réel pour mettre un frein au projet. *« Une partie des travaux de voirie pour aller sur le site se fera sur Grabels, qui fait partie de la métropole. Donc, sans son accord, ces travaux ne pourront être faits, espère Alain Berthet. Et tout le monde va emprunter des voies financées et entretenues par la métropole, alors que cette dernière ne touchera aucun bénéfice financier par la présence d'Oxylane. »*



Une banderole lors d'un rassemblement des opposants à Oxylane, à Saint-Clément-de-Rivière. © Le D'Oc

Laurence Cristol, maire réélue de Saint-Clément-de-Rivière (LR), suscite elle aussi un peu d'optimisme : *« Contrairement à ses prédécesseurs, elle ne s'est jamais prononcée pour ou contre le projet, et avec elle, au moins, on peut discuter »*, reconnaît Non au béton. *« Elle avait promis qu'en cas de réélection, elle organiserait une consultation citoyenne sur ce sujet »*, ajoute le collectif Oxygène. Ce que l'intéressée confirme, même si elle n'a pas encore précisé quand ce scrutin populaire aura lieu. Mais avec les 30 % obtenus par Christine Rachet Maka, son adversaire aux municipales qui avait fait campagne principalement sur le rejet d'Oxylane, nul doute que la maire sait combien ce sujet est important pour ses administrés.

De son côté, la communauté de communes continue de soutenir le projet *mordicus*, avec comme argument principal l'impact bénéfique sur l'emploi qu'il engendrerait (Decathlon estime que son complexe créera 200 postes). Un argument qualifié de *« chantage à l'emploi »* par Non au béton, qui parle d'un *« modèle commercial révolu, passéiste »*. *« 200*

*emplois, c'est Decathlon qui le dit, mais on ne sait pas sur quoi il se base pour dire ça, s'étonne un responsable du collectif Oxygène. Et puis 200 emplois créés, c'est bien, mais on ne parle pas de tous les emplois de proximité qui seront supprimés, que ce soit ceux du centre commercial de Trifontaine, situé à 1 km, ou des commerces dans les villages alentour. »*

Sur la question de l'emploi comme sur toutes les autres, Decathlon a refusé de répondre au d'Oc, se bornant à nous renvoyer au communiqué de son président régional publié en mai dernier. Communiqué dans lequel l'entreprise annonce pour la première fois que *« ce projet fera l'objet d'un engagement volontaire à travers le label Signature Biodiversité »*, un label indépendant qui garantirait de *« préserver mais aussi restaurer et développer la biodiversité du site »*.

Contacté à plusieurs reprises, le label Signature Biodiversité ne nous a jamais rappelés. Du côté de France nature environnement, la principale fédération écologiste française, on assure que *« ce type de label n'est rien d'autre que du "greenwashing". Le client achète la labellisation, ils n'ont aucune compétence en biodiversité »*.

Labellisé ou non, le village Oxylane n'est pas près de voir le jour tant que toutes les décisions de justice n'auront pas été rendues. Quatre sont en attente devant le Conseil d'État, une autre devant la cour d'appel administrative de Marseille et une sixième devant le tribunal administratif de Montpellier.

Énième plomb dans l'aile au projet, que la famille Mulliez n'avait sûrement pas vu venir, la proposition SL3.3 de la Convention citoyenne pour le climat : *« Prendre immédiatement des mesures coercitives pour stopper les aménagements de zones commerciales périurbaines très consommatrices d'espace. »* Une idée citée par Emmanuel Macron lors de son discours du 29 juin et reprise par Jean Castex, le nouveau premier ministre, le 15 juillet. De quoi redonner espoir aux membres de Non au béton et d'Oxygène.

## Boîte noire

Cet article est proposé par **Le d'Oc**, site d'information lancé en février 2017 qui couvre l'actualité du Grand Montpellier, avec lequel Mediapart a noué un partenariat éditorial, comme nous le faisons

avec d'autres équipes de journalistes en région (**Médiacités**, **Marsactu** à Marseille et **Le Ravi**, mensuel satirique de la région PACA, **Le Poulpe.info** en Normandie), ou avec le **Bondy Blog** (Seine-Saint-Denis) et **Guyaweb** (Guyane).

**Directeur de la publication** : Edwy Plenel

**Direction éditoriale** : Carine Fouteau et Stéphane Alliès

**Le journal MEDIAPART est édité par la Société Editrice de Mediapart (SAS).**

Durée de la société : quatre-vingt-dix-neuf ans à compter du 24 octobre 2007.

Capital social : 24 864,88€.

Immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS. Numéro de Commission paritaire des publications et agences de presse : 1214Y90071 et 1219Y90071.

Conseil d'administration : François Bonnet, Michel Broué, Laurent Mauduit, Edwy Plenel (Président), Sébastien Sassolas, Marie-Hélène Smiéjan, François Vitrani. Actionnaires directs et indirects : Godefroy Beauvallet, François Bonnet, Laurent Mauduit, Edwy Plenel, Marie-Hélène Smiéjan ; Laurent Chemla, F. Vitrani ; Société Ecofinance, Société Doxa, Société des Amis de Mediapart, Société des salariés de Mediapart.

Rédaction et administration : 8 passage Brulon 75012 Paris

**Courriel** : contact@mediapart.fr

**Téléphone** : + 33 (0) 1 44 68 99 08

**Télécopie** : + 33 (0) 1 44 68 01 90

**Propriétaire, éditeur, imprimeur** : la Société Editrice de Mediapart, Société par actions simplifiée au capital de 24 864,88€, immatriculée sous le numéro 500 631 932 RCS PARIS, dont le siège social est situé au 8 passage Brulon, 75012 Paris.

Abonnement : pour toute information, question ou conseil, le service abonné de Mediapart peut être contacté par courriel à l'adresse : serviceabonnement@mediapart.fr. ou par courrier à l'adresse : Service abonnés Mediapart, 4, rue Saint Hilaire 86000 Poitiers. Vous pouvez également adresser vos courriers à Société Editrice de Mediapart, 8 passage Brulon, 75012 Paris.